

Ophthalmologistes : baisse significative des délais de rendez-vous



L'étude du SNOF révèle que les délais de rendez-vous en ophtalmologie se sont nettement réduits, avec une accélération ces dernières années. Par rapport aux délais indiqués par la Drees en octobre 2018, on constate une baisse des délais médians de 66 à 43 jours pour une consultation périodique (- 35 %), et de 20 à 10 jours (- 50 %) en cas d'apparition de nouveaux symptômes. Cette amélioration concerne toutes les régions, même s'il reste encore des disparités.

6 patients sur 10 ont obtenu un rendez-vous après contact téléphonique. Dans 14 % des cas seulement, le cabinet a déclaré ne plus prendre de nouveaux patients, chiffre stable par rapport aux chiffres précédents mais qui devrait se réduire avec la poursuite du plan pour améliorer l'accès aux soins oculaires.

Plusieurs mesures peuvent expliquer ces bons résultats : développement rapide du travail aidé, décrets des orthoptistes et opticiens de 2016, protocoles organisationnels... Cette baisse devrait se poursuivre avec l'ouverture de cabinets secondaires favorisée par l'évolution réglementaire récente sur les sites multiples qui ne nécessitent plus qu'une déclaration préalable, et le développement de la prise de rendez-vous en ligne.

